



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 31 mai 2016

Le Conseil municipal convoqué le 24 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 31 mai 2016 à 20h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Point sur les travaux en cours et à programmer,
- Budget principal : Décision modificative n° 1,
- Frais d'écolage 2014/2015,
- Bail du Docteur Alina BAROANA,
- SMIVOS de la Vallée de l'Aube : Modification statutaire,
- Déclarations d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Magali ZED et Monsieur Pierre BELBEZIER excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Julia MOLARD a formulé deux remarques :

- Une erreur de date (2017 au lieu de 2016) dans le premier alinéa du paragraphe « INTERVENTIONS DIVERSES »,
- Omission de la remarque faite par Anne Marie RENAUDIN concernant le mode de recrutement du personnel.

Le Maire indique que ce procès-verbal a été revu depuis en ce sens et donne lecture de la modification apportée.

Après quoi, les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Point sur les travaux en cours et à programmer

► **Recherche de fuites** : La conduite d'eau potable qui va de Montrot à Val Bruant a été vérifiée et matérialisée sur un plan. Seule l'étanchéité de la bâche du surpresseur pose problème. Pour y remédier, il faudrait couper l'eau pendant 10 jours, ce qui priverait d'eau les habitants de Val Bruant pendant cette période. Une autre solution va être recherchée pour éviter ces désagréments. Le coût dépassera de 1.300 € le montant initial de l'opération.

► **Conduite d'eau potable de Montrot au réservoir :**

1^{ère} phase : La ligne pilote sera posée entre le 6 et le 10 juin. La réception des travaux ne pourra avoir lieu qu'après.

2^{ème} phase : Concernant la conduite d'amenée d'eau potable qui va de la station de pompage au château d'eau, le dossier complet pour lancer la consultation sera examiné le 8 juin.

Il restera à étudier la distribution en eau potable pour les terrains constructibles, sis sur la route de Giey, face à la scierie. Des conventions devront ensuite être signées.

► **Défense incendie** : les tests ont été réalisés.

► **Rue Anatole Gabeur** : L'ouverture des plis a eu lieu le 2 mai 2016. Quatre entreprises ont répondu et les offres sont conformes. EURO INFRA les a étudiées et analysées et une présentation a été faite à la commission d'appel d'offre le 27 mai 2016. C'est la Société EIFFAGE avec l'entreprise BOURREAU (sous-traitant) qui l'emporte avec une petite variante. Le coût des travaux est de 950.000 €, soit 10.000 € en dessous de l'estimatif.

Le dossier devient complexe car il fallait lancer la consultation pour avoir le coût exact.

Il n'y aura pas de vote maintenant car il faut renégocier la part qui sera à la charge de la Commune et celle à la charge du Département. Le Maire rappelle que la part incombant à la Commune ne doit pas dépasser 300.000 € H.T. Une réunion est prévue le vendredi 3 juin 2016 avec le Conseil Départemental pour fixer la proposition à faire aux services de la Préfecture.

Le Maire rappelle que les travaux se feront en trois phases :

- 1) du croisement des routes de Langres et Chaumont à celui de la route de Giey, dont le début est prévu en septembre (fin 2016),
- 2) du croisement de la route de Giey jusqu'à la rue Amédée Pierre,
- 3) du Croisement de la rue Amédée Pierre jusqu'à la salle des fêtes.

Les phases 2 et 3 sont prévues pour 2017.

► **STEP** : Le permis de construire a été accordé le 27 avril 2016. Une première réunion de cadrage avec l'Entreprise et le Maître d'œuvre a eu lieu le 13 mai 2016. L'affichage sur site du permis de construire a eu lieu le 17 mai 2016 en présence d'un huissier. Le début des travaux a été programmé début septembre afin qu'ils puissent se dérouler sans interruption. Il a été opté pour une modernisation du poste de refoulement.

La prochaine réunion préparatoire est prévue le 20 juillet 2016.

► **Salle des fêtes** : L'analyse des offres et l'audition des trois entreprises d'architecture qui ont fourni les trois meilleures offres a eu lieu les 19 et 25 mai 2016.

Tous sont compétents et il est difficile de faire un choix.

L'estimation des travaux serait de 960.000 € HT. Malheureusement les subventions ne pourraient atteindre que 20 %.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une négociation des prix aux trois cabinets qui ont été auditionnés.

► **Place de retournement de Montrot** : Pour effectuer les travaux, il est nécessaire d'acquérir environ 3 ares mais la vente est subordonnée à l'autorisation du Juge des Tutelles car le vendeur est sous protection juridique.

Budget principal : Décision modificative n° 1

Délibération n° : D201626

Objet de la délibération
Budget Principal
DM n°1

Le Maire propose l'adoption de la décision modificative n°1 relative au budget communal 2016 et s'établissant comme suit :

Imputation	Libellé	Montant
------------	---------	---------

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

1641 Emprunts en euros 335 000 €
2313 Constructions -335 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

Frais d'écolage 2014/2015

Il y a eu une légère augmentation d'enfants : 4 à l'école élémentaire et 2 à l'école maternelle.

Concernant l'école élémentaire, Eliane THIEBAUT est partie en retraite et a été remplacée par Nathalie NURY, d'où une diminution de charges de personnel. De même, les charges de chauffage ont été moins élevées (6.600 € au lieu de 9.600 €).

Quant à l'école maternelle, il y a une stabilité des charges depuis plusieurs années (petite augmentation de charges de personnel mais baisse d'autres charges).

Depuis cinq ans, il est appliqué un tarif forfaitaire, et le Maire propose une augmentation de 1 % sur les tarifs qui étaient de 821 € par enfant scolarisé à l'école maternelle, et 493 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire : Soit 830 € pour la maternelle et 498 € pour l'élémentaire.

Bail du Docteur Alina BAROANA

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Dr BAROANA l'informant que pour des raisons personnelles, la partie habitation de l'immeuble rue Amédée Pierre dont elle est locataire, ne sera plus habitée car elle a fixé sa demeure à Chaumont. Par contre, le cabinet dentaire est toujours en activité.

Délibération n° : D201632

Objet de la délibération
BAIL ALINA BAROANA
AVENANT

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire rappelle la délibération du 25 février 2014 N°201404 validant le bail professionnel de l'immeuble situé 8 rue Amédée Pierre au bénéfice de Madame Alina BAROANA. Ce bien, composé d'un local commercial occupant la surface du rez-de-chaussée et d'un appartement de type III au premier étage, était loué à Madame BAROANA moyennant un loyer mensuel de 1 000 €. Cette location était consentie à partir du 1^{er} avril 2014 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le Maire explique que la famille ne souhaitant plus occuper l'étage du bâtiment, il est difficile d'envisager une location de cet étage indépendamment du rez-de-chaussée pour des raisons techniques et d'accès. A la demande du locataire, le Maire propose donc une baisse de loyer à compter du 1^{er} juillet puisque la famille n'occupera plus l'appartement, à condition que Madame BAROANA s'engage à maintenir l'entretien de l'étage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De consentir une baisse de loyer à 700 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2016, à la condition que l'appartement demeure entretenu,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent, notamment l'avenant au bail.

SMIVOS de la Vallée de l'Aube : Modification statutaire

Délibération n° : D201627

Objet de la délibération
SMIVOS
Modification statutaire

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat en date du 27 mars 2013, approuvés par Monsieur le Préfet de la Haute Marne en date du 19 juillet 2013, et notamment l'article 4,
Vu la délibération de la Commune de LIGNEROLLES en date du 19 juin 2015 par laquelle cette commune sollicitait son retrait du SMIVOS de la Vallée de l'Aube,
Vu la délibération du Bureau du Comité syndical du SMIVOS, en date du 17 décembre 2015, portant un avis favorable au retrait de la Commune de LIGNEROLLES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au retrait de la Commune de Lignerolles du SMIVOS de la Vallée de l'Aube.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Délibération n° : D201628

Objet de la délibération
Déclaration d'Intention
d'Aliéner

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'Arc en Barrois,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 27 mai 2016 par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois - 52210, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 5 route de Langres cadastrée AE n°45 d'une superficie de 150 m², appartenant à Madame Odile WADOUX épouse GATIER 5 route de Langres - Arc en Barrois (52210), et Madame Laure GATIER domiciliée 15/42 rue Paul Valéry - Chaumont (52000),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n° : D201629

Objet de la délibération
Déclaration d'Intention
d'Aliéner

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'Arc en Barrois,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 14 avril 2016 par Maître Philippe FRANCOIS, Notaire à Chateaufvillain - 52120, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 13 rue du Docteur Chaufour cadastrée AA n°247 d'une superficie de 161 m², appartenant à Monsieur Jean-Pierre BREUILLON domiciliée 13 rue du Docteur Chaufour – Arc en Barrois (52210),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Point sur le Personnel :**

Le Maire fait état des modifications au sein du personnel communal :

Mathias GALIZZI a été embauché en CDD pour un an à compter du 1^{er} mai 2016.

Fabienne BREUILLON a été remplacée par Anaïs MOUILLET pour un CDD d'un an à compter du 20 mai 2016.

▪ **Adhésions**

L'Amicale des Sapeurs Pompiers représentée par son nouveau Président, Nicolas RENAUDIN, a sollicité une subvention de 150 € pour financer l'apéritif républicain du 13 juillet au soir, avant le feu d'artifice.

Délibération n° : D201631

Objet de la délibération
Subvention 2016
Amicale des
Sapeurs-Pompiers

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

M Jean-Charles WAGNER ne participe pas au vote

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

Amicale des Sapeurs-Pompiers : 150 €
(Organisation du 14 juillet)

Association de la Prévention Routière : Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder comme l'an dernier une subvention de 60 €.

Arc Patrimoine et Culture : Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention d'APC pour un montant de 800 € en vue de financer :

- Un concert de jazz le 16 juillet (400 € pour équilibrer le budget)
- La manifestation « Découverte des orchidées » du 19 au 22 mai 2016 (exposition et conférence). Avec 400 €, le budget sera en déficit de 200 €.

Cette association a fourni le rapport financier de 2015 et le budget prévisionnel 2016.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention demandée de 800 €, sachant que le forfait de 150 € accordé habituellement aux associations, est inclus dans cette subvention.

Délibération n° : D201630

Objet de la délibération

Subvention 2016
Prévention routière
Arc Patrimoine Culture

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 à :

- Préventions Routière : 60 €
- Arc Patrimoine Culture : 800 €

▪ **Simulation d'attaque terroriste :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'une lettre de remerciements en date du 3 mai 2016, émanant du Commandant de la gendarmerie départementale suite à l'implication de Commune lors de la simulation d'attaque terroriste.

▪ **Informations diverses :**

- Le Maire informe le conseil que la Kermesse de l'école élémentaire est fixée au 4 juin 2016.
- Le Bar du Relais est inoccupé et pourrait être loué pour certaines occasions. Les conditions d'occupation seront à voir au prochain conseil.

INTERVENTIONS DIVERSES

► Mathieu THOUVENIN rapporte que Nicolas PELLETIER attire l'attention de la commune sur un gros frêne qui menace de tomber, en face de la chapelle de la Pitié.

► Alice MARCHAND fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion organisée par le GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne à la Maison de Courcelles à ST LOUP SUR AUJON le lundi 2 mai 2016 (14h – 18h) :

Cette rencontre a été mise en place pour réunir tous les prestataires touristiques du périmètre d'étude du futur Parc national pour un moment d'échange et de convivialité.

*Les objectifs étaient d'informer de l'avancement du projet de Parc national et surtout de **faire connaître l'offre touristique existante sur le thème de la forêt** avant le début de la saison estivale.*

Etaient présents pour animer cette rencontre :

- Monsieur Guy DURANTET, Président du GIP, accompagné de deux collaboratrices : Sonia GOUSSAN, directrice adjointe et Lucile DEVIN qui a planché sur la réalisation de la nouvelle carte touristique,
- Le représentant de la Maison de Courcelles,
- Et six prestataires de tourisme :

- *La Maison de la forêt*, www.maison-foret.com
- *Esprit des Loups Polaires*, <https://www.facebook.com/Association-Esprit-des-Loups-Polaire-819040308187366/>
- *le marché de la truffe de Bourgogne*, <http://www.truffe-bourgogne.fr/>
- *La Diagonale Verte*, <http://chemindetraverse52.org/wp-content/uploads/2016/01/programmeDV2016.jpg>
- *La Cabane des secrets du terroir*, <https://www.facebook.com/La-Cabane-des-secrets-1154793474547539/timeline/>
- *les Sentiers de la Belette* - <http://www.lessentiersdelabelette.fr/>

En préambule, il a été fait une présentation de la Maison de Courcelles qui accueille plusieurs centaines d'enfants tous les ans en classes découvertes ou séjours artistiques et culturels.

Voici quelques chiffres : budget d'environ 800.000 €/ an, 65 classes de séjour vacances pour enfants de l'extérieur, colonies 500 enfants/ an, 300 familles parisiennes viennent sur ce territoire. Pour tout cela, c'est 140 animateurs à l'année.

Ensuite, Monsieur Guy DURANTET, Président du GIP, a fait un point sur l'avancement du projet de Parc national en rappelant :

- *La date de l'annonce du projet de création du futur Parc national : 27 juillet 2009.*
- *Le décret de prise en considération du 7 mars 2016 (avis du territoire pour parvenir audit décret, pour parvenir au final au décret de création avec une mise en réseau de deux départements et de deux régions.*

1) Parcs nationaux (4000 dans le monde dont 10 en France orientés sur la montagne et sur la mer)

Ils ont pour finalité :

- . *la protection du patrimoine*
- . *la connaissance et la recherche scientifique,*
- . *le développement durable,*
- . *l'accueil,*
- . *répondre aux grandes préoccupations nationales et internationales comme le réchauffement climatique.*

Le GIP participe à des salons :

- *Nature et découverte à PARIS en mars 2016 (70.000 visiteurs)*
- *Un autre est prévu à PARIS en juin.*

2) Etat d'avancement :

- . *Etat des lieux,*
- . *Pré-projet touristique : faire découvrir l'Eco système, structurer l'offre et accompagner le tourisme.*

*Des **tables rondes** ont été animées par six prestataires qui ont pu présenter leur activité sur un mode de speed dating : [La Maison de la forêt](#), [Esprit des Loups Polaire](#), [le marché de la truffe](#) de Bourgogne, [La Diagonale Verte](#), [La Cabane des secrets du terroir](#),*

*Puis la **nouvelle carte touristique** du territoire a été dévoilée, en version papier. Elle a été publiée en 12 500 exemplaires et promeut les principaux sites naturels, culturels, les loisirs et les producteurs locaux. Cette carte a été réalisée avec l'appui des offices de tourisme de Langres, des Trois forêts, du Pays Châtillonnais et Chaumont. Le GIP proposera début juin une version interactive **détaillant de façon exhaustive l'offre touristique sur le territoire**. Ce support web devrait être disponible sur le site du GIP, des offices de tourisme et des prestataires volontaires.*

*Enfin, en clôture de cet après-midi, **les producteurs locaux ont pu faire déguster leurs produits !** Miel, Pain d'épice, Crémant de Bourgogne, jus de fruits, fromage de chèvres, tisanes, pain, bières... Autant de richesses gastronomiques de ce terroir qui ont pu être valorisées grâce à cette initiative du GIP.*

Il n'est pas impossible qu'il y ait d'autres rencontres sur d'autres thèmes comme l'offre culturelle, au vu de la forte demande des acteurs concernés.

[les Sentiers de la Belette](#) – Aurélie GUY 52120 CHATEAUVILLAIN.

Auto-entreprise en animation nature et science depuis fin 2014. N'hésitez pas à consulter le site pour découvrir le programme avec des bonnes idées pour des sorties nature en famille, facilement accessibles, alternant histoires,

anecdotes, activités créatives, ludiques et de découverte. Pour ceux qui n'ont pas internet, vous pouvez aller à la Médiathèque.

Auréli GUY avec un DUT en génie de l'environnement et une licence en écologie et aménagement, décide de se réorienter vers l'animation pour partager ses connaissances, elle devient alors animatrice nature et sciences en 2008. Détenrice du BAFA, elle a travaillé avec de nombreuses associations, comme la ligue pour la Protection des Oiseaux et les Petits Débrouillards. Entre 2010 et 2014, elle œuvre en milieu scolaire pendant quelques années.

[La Maison de la forêt](#) 1 ruelle de la Ferme à LEUGLAY 21290

Association loi 1901 crée par Jean NAUDET.

Musée du bois et centre d'interprétation de la forêt. Fermé entre la Toussaint et Pâques.

Deux animateurs pour animations nature avec découverte de la faune et de la flore, accro-branche pour grimper dans les arbres et découvrir la nature vue d'en haut, promenades avec GPS.

[La Cabane des secrets du terroir](#)

Organisation à but non lucratif à Esnoms-Au-Val (52).

Lieu d'accueil, d'animation, de mémoire, de diffusion.

Expositions d'artistes professionnels ou amateurs.

Ateliers d'artisans, d'échanges de pratique ou de démonstrations.

Marchés de pays avec restauration sur place le mercredi tous les 15 jours en juillet et août - fonctionne bien,

Four à pain : cuisson du pain, poulets, pizzas,

Diffusion de cinq films dans le grenier de la Cabane, mémoire d'un territoire.

[le marché de la truffe](#) de Bourgogne – Christine DUPATY à BURE LES TEMPLIERS 21290 7 Grande rue.

L'association la Truffe Côte d'Orienne vous propose de découvrir la truffe d'automne et de contribuer à son développement. Elle possède une truffière pilote à LEUGLAY. Ce projet a vu le jour avec le partenariat du Centre d'Interprétation de la forêt. Elle participe à plusieurs marchés en Bourgogne (Is sur Tille 21, NEVERS et CLAMECY dans le 58, NOYERS 89, DIJON et LEUGLAY dans le 21).

L'année dernière, tout a été vendu dans l'heure de la mise sur le marché à LEUGLAY qui se déroule toujours le 1^{er} dimanche de Décembre avec des animations comme la démonstration de cavage, repas gastronomique.

[Esprit des Loups Polaire](#) Ferme des 4 Bornes, 21400 Sainte Colombe sur Seine.

Animateur : Mr David BOUTRON david.boutron@gmail.com

Organisation à but non lucratif, fonctionne de novembre à Mai ou avril suivant la météo car il faut des températures fraîches pour les chiens de traîneaux.

Manifestations proposées en prenant rendez-vous :

- Visite du Parc Polaire
- Baptêmes de Chiens de Traîneau
- Repas Trappeur sous Kotta
- Père Noël
- Stage de Survie en Forêt

[La Diagonale Verte](#) – Centre d'initiation à la Nature d'Auberive, Maison de Pays BP 9, 52160 AUBERIVE

Dispense diverses animations au cours de l'année dont la Diagonale Verte qui se déroule sur 4 jours du jeudi de l'ascension au dimanche. Il s'agit d'une traversée originale du territoire du futur parc national, à pied avec des ânes de portage. C'est la 6^{ème} édition qui s'est déroulée en 2016. 32 personnes maximum.

► Anne Marie RENAUDIN demande où en sont les travaux demandés par l'école élémentaire pour une salle d'archives (lino, radiateur, étagères...)

Il lui est répondu que la majeure partie des travaux est réalisée et que la pose d'un radiateur ne semble pas nécessaire.

La séance est levée à 22h 40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : non fixée

Conseil Municipal du 31 mai 2016

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur	BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	
Madame	ZED	Magali	Conseillère	